

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■																	
		p1	communautaire récréatif		■																
		u1	utilité publique légère		■																
		LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	1	0														
	Nombre de logements		max.	1	0																
STRUCTURE / BÂT			Isolée		■																
		Jumelée																			
		Contiguë																			
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--																
		Largeur minimum	(m)	7	--																
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--																

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	420	--														
		Largeur minimum	(m)	15	--														
		Profondeur minimum	(m)	27	--														

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	6	--															
		Avant maximum	(m)	--	--															
		Latérale minimum	(m)	1	--															
		Total des deux latérales minimum	(m)	4	--															
		Arrière minimum	(m)	6	--															
		Espace naturel	(%)	30	--															
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--															
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--															
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--															

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)																	



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	Ha 258
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) PIIA 002 - Implantation en montagne : vise un sommet et un versant seulement

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme